

Conseiller-e du travail

Mention travail social
et ressources humaines



2018

De janv. 2018 à sept. 2019

Pôle « Encadrement & Travail »

Responsable de pôle Véronique Bayer



Responsable de la formation
Véronique Bayer
veronique.bayer@etsup.com

Assistante de la formation
Pascale Rousseau
Tél : 01 44.16.81.91
pascale.rousseau@etsup.com

Les conseiller-e-s du travail : des professionnel-le-s au cœur des questions du travail

Il y a bientôt un siècle que le métier de conseiller-e du travail a vu le jour sous le titre de surintendante d'usine. Dès son origine, il présentait les traits d'une grande modernité en accordant une valeur centrale à l'activité humaine au travail et à la fonction sociale dans l'entreprise. De par leur mode d'organisation et d'intervention, les surintendantes d'usine étaient les pionnières des fonctions sociales dans les entreprises française (D. Paturel, 2008). L'évolution de ce métier est liée aux changements et à la structuration des métiers du travail social et de la gestion des ressources humaines.

Aujourd'hui, les conseiller-e-s du travail exercent dans des entreprises françaises, internationales et dans des établissements publics (ministère, collectivité territoriale) où ils animent et coordonnent les services sociaux du travail. Ces professionnel-le-s pourvu-e-s d'une double culture, celle du travail social et des sciences du travail inscrivent le service social du travail dans une fonction stratégique au regard des nombreuses évolutions intervenues dans le monde du travail (mutations organisationnelles, individualisation des parcours, mobilité professionnelle...). La modernisation des entreprises, l'ensemble des mutations du monde du travail et notamment l'émergence des questions de souffrance au travail et de risques psycho-sociaux imposent, désormais, à l'entreprise de traiter ces problématiques via des professionnel-le-s compétent-e-s sur ces questions afin d'éviter une tendance à la « psychologisation » à outrance de ces phénomènes sociaux.

Les conseiller-e-s du travail proposent des réponses centrées sur l'équilibre homme-activité dans le travail.

Conformément à l'article D 4632-8 et D 4632-9 du Code du Travail, « le conseiller du travail agit sur les lieux mêmes du travail afin : de veiller au bien-être du travailleur dans l'entreprise et de faciliter son adaptation au travail ; d'étudier plus particulièrement les problèmes soulevés par l'emploi des femmes, des jeunes et des travailleurs handicapés ; de coordonner et de promouvoir les réalisations sociales décidées par l'employeur et par le comité d'entreprise et d'exercer auprès de ce dernier les fonctions de conseiller technique pour les questions sociales ; de concourir à toute action d'ordre éducatif entreprise par le comité d'entreprise. »

Les prestations proposées

CAFDES

(Directeur d'établissement et de service social et médico-social)

CAFERUIS

(Chef de service)

CIP

(Conseiller en insertion professionnelle)

CNC Mandataire Judiciaire

CTRH

(Conseiller du travail mention ressources humaines)

DEAF

(Assistant familial)

DEASS

(Assistant de service social)

DEEJE

(Educatrice de jeunes enfants)

DEES

(Educatrice spécialisée)

DEETS

(Educatrice technique spécialisée)

DEIS

(Ingénierie sociale)

FFT

(Formation de formateur terrain)

RSQ

(Responsable de site qualifiant)

Superviseur/analyste de pratiques

Supervision et accompagnement individuels des professionnels

Formations à la carte

VAE

Etudes, recherches

Retrouvez l'ensemble des prestations proposées par l'ETSUP sur

www.etsup.com



Les compétences des Conseiller-e-s du Travail

Les conseiller-e-s du travail interviennent à l'interface de la vie professionnelle et de la vie privée afin :

- * d'accompagner les situations individuelles et collectives
- * d'apporter leurs expertises aux acteurs de l'entreprises ou des organisations (ressources humaines, médecins du travail, managers, représentants du personnel...)

Par leur connaissance du monde du travail, les conseiller-e-s du travail apportent une analyse favorisant la compréhension :

- * des sujets sociaux en entreprise et leurs effets sur les hommes et femmes et les organisations
- * de la santé des salariés suite aux évolutions organisationnelles

Les professionnel-le-s agissent auprès des services de ressources humaines, des managers, des IRP et des salariés contribuant au développement de l'entreprise au travers de sa richesse humaine.

La formation est construite autour de quatre compétences :

1/ Résolution de problèmes auprès des organisations et des acteurs

- ⇒ Accompagner individuellement les salariés
- ⇒ Accompagner des collectifs de travail et des métiers
- ⇒ Apporter conseils en matière d'emploi et des ressources humaines
- ⇒ Contribuer à une analyse et à des interventions dans l'organisation du travail

2/ Communication et interface

- ⇒ Faciliter la communication interpersonnelle
- ⇒ Rendre compte de l'activité et des missions du service social du travail
- ⇒ Contribuer à l'innovation

3/ Expertise, aide à la décision

- ⇒ Proposer et réaliser de l'observation sociale et / ou des études
- ⇒ Se situer dans un positionnement de passeur- traducteur- médiateur
- ⇒ Formuler des préconisations

4/ Conduite de projets et accompagnement des changements

- ⇒ Analyser le contexte et le traduire en question sociale
- ⇒ Elaborer une analyse du problème identifié et proposer des hypothèses de compréhension
- ⇒ Construire un projet
- ⇒ Développer des processus de suivi, d'évaluation des actions menées

La formation en quelques mots

L'ETSUP, deux sites de formation :

Montsouris

Arcueil

8 villa du Parc Montsouris

12-18 rue du 19 mars 1962

75014 PARIS

94110 ARCUEIL

Durée de la formation : 18 mois

Volume horaire : 600 h (hors stage)

Rythme de la formation : 1 semaine par mois

Frais d'inscription et d'admission : 100 €

Coût de la formation : 10 000 €

EPREUVE D'ADMISSION

Une épreuve d'admission est prévue avant toute entrée en formation. Elle se compose, après lecture du dossier adressé au secrétariat de la formation, d'un entretien de 45 minutes.

Cette formation est accessible par la VAE.

Merci d'envoyer votre demande par e.mail à ctrh@etsup.com

ATTENTION !

La VAE ne concerne pas le Master 1 du CNAM
mais uniquement le Diplôme de Conseiller du Travail.



ECOLE SUPERIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Cette formation est ouverte :

- ⇒ aux titulaires d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ⇒ aux titulaires d'un diplôme du secteur paramédical ou de l'insertion professionnelle délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ⇒ aux titulaires d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.



Le programme de formation

A ce jour, seule l'Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP) de Paris est autorisée à délivrer le diplôme intitulé « Diplôme de conseiller du travail, mention travail social et ressources humaines », visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce diplôme inscrit au RNCP sous le titre « Diplôme de l'école supérieure de travail social » est un titre de niveau II (B.O. n° 19 du 9 mai 2013).

Le diplôme s'obtient à l'issue d'une formation qualifiante de 18 mois, soit 600 heures de cours et huit semaines de stage. Il a la spécificité d'offrir un double cursus : un Master I en sciences du travail et de la société, ressources humaines et sociologie et un titre professionnel.



La formation s'inscrit dans un état d'esprit commun entre le CNAM et l'ETSUP alliant :

- ♦ la rigueur des exigences d'une formation supérieure,
- ♦ la certitude d'une nécessité d'inclure la dimension « travail social » dans la formation dispensée par le CNAM et celle d'inclure plus fortement la dimension « ressources humaines et sociologie » dans la formation de conseiller du travail,
- ♦ l'intime conviction de faire mieux reconnaître la fonction de conseiller du travail dans l'entreprise en la labellisant conjointement par un grade de master I CNAM,
- ♦ une organisation articulant les deux dispositifs de formation permettant ainsi le « tuilage » des deux cursus (volume horaire, planning de cours, stage pour les étudiants n'ayant pas d'expérience en entreprise...).

La formation s'effectue en alternance et soutient une démarche d'initiation à la recherche. L'alternance est une mise en relation des savoirs conceptuels et pratiques qui dans l'enseignement supérieur implique un enseignement théorique conséquent. Elle nécessite également de créer des espaces de formation qui articulent les savoirs académiques aux savoirs expérimentiels de l'entreprise et ou du travail social. Les enseignants intègrent des modalités pédagogiques en accompagnant les stagiaires dans la problématisation du réel. Ils invitent à travailler « sur les structures conceptuelles des situations » en reconnaissant ce qui fonde son caractère maîtrisable, c'est-à-dire ses dimensions invariantes (Pastré, 2002). Elle permet ainsi de s'inscrire dans une démarche de problématisation et non plus exclusivement de résolution de problème.



L'organisation pédagogique

La formation se déroule dans les locaux de l'ETSUP et du CNAM. Les enseignements sont regroupés sur une plage d'une semaine par mois. Ils sont dispensés par des enseignants de l'ETSUP et du CNAM ainsi que par des professionnels du monde de l'entreprise et du travail social. La formation se décline en trois grands axes :

- ⇒ des approches pluridisciplinaires autour d'un objet : le travail par les sciences politiques, de gestion, la sociologie, l'économie, le droit, l'ergonomie et la psychologie du travail
- ⇒ Des approches sur des thématiques en lien avec la profession : la question de l'emploi, de la santé, de la sécurité, de l'information, de la gestion des ressources humaines,
- ⇒ travail d'analyse et de réflexion en collectif : positionnement professionnel et méthodologie de recherche, d'étude et de projet.

A cette formation théorique de **600 h** s'ajoute un stage de **8 semaines** qui s'adresse aux étudiants n'ayant jamais exercé en entreprise. L'intérêt est d'articuler les savoirs disciplinaires à ceux de l'expérience.

La formation est prévue sur une durée de trois semestres. La formation théorique se compose de 17 enseignements attribuant chacun entre 2 et 6 unités de crédit (ECTS) et d'un mémoire attribuant 20 unités de crédit. Le tout comptabilisant 90 unités de crédit.

Les enseignements sont organisés sur trois semestres :

Semestre	Intitulé	Enseignants pressentis	Nbre ECTS	Etablissement
1	La nouvelle question Sociale	Intervenants multiples	2	ETSUP
1	Politiques sociales	S. Donné	4	ETSUP
1	Santé et sécurité au Travail	Intervenants multiples	4	ETSUP
1	Méthodologie de Recherche	V. BAYER & M. MORRESSE	4	ETSUP
1	Initiation à la gestion Budgétaire	N. SÉBILLE	4	ETSUP
1	Positionnement professionnel	Intervenants multiples	4	ETSUP
TOTAL du semestre 1			22	



La formation, suite...

Semestre	Intitulé	Enseignants pressentis	Nbre ECTS	Etablissement
Sem. 2-3	Psychologie du travail -ergonomie	S. LADREYT	6	ETSUP
Sem. 2-3	Veille sociale et projet : méthodes et enjeux	Intervenants multiples	6	ETSUP
Sem. 2-3	Droit du travail	S. FOURMONT	6	ETSUP
Sem. 2-3	Management de l'entreprise et gestion des ressources humaines	A.F. BENDER	4	CNAM
Sem. 2-3	Sociologie du travail et de l'emploi	C. VIVÈS	6	CNAM
Sem. 2-3	Concevoir et mettre en œuvre des politiques de GRH	A. PENNAFORTE	6	CNAM
Sem. 2-3	Sociologie des relations Professionnelles	F. REY	6	CNAM
Sem. 2-3	Technologie de l'information, de la communication et GRH	S. CASASUS	4	CNAM
Sem. 2-3	Les nouvelles approches de la so- ciologie des organisations	F. SARFATI	4	CNAM
Sem. 2-3	Sociologie économique	L. LIMA	4	CNAM
Sem. 2-3	Méthodologie de recherche	V. BAYER	2	ETSUP
Sem. 2-3	Projet de mémoire	Intervenants multiples	14	ETSUP
TOTAL des semestres 2 et 3			68	
TOTAL GENERAL hors stage			90	



Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

CONTACT : Pascale ROUSSEAU

01 44 16 81 91

pascale.rousseau@etsup.com

Les candidats désirant s'inscrire à la formation doivent fournir un dossier comprenant :

- ◆ un courrier précisant l'intention et l'engagement à suivre la formation
- ◆ un CV détaillé
- ◆ la fiche de renseignement jointe
- ◆ la fiche de prise en charge financière jointe
- ◆ l'autorisation de l'employeur à suivre la formation jointe
- ◆ une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- ◆ une photographie non scannée, format photo d'identité (indiquer nom et prénom au dos)
- ◆ copie des titres et diplômes mentionnés sur le CV
- ◆ un texte de quatre pages développant vos motivations et précisant comment cette formation s'inscrit dans votre projet professionnel et personnel
- ◆ un chèque de 100 euros pour les frais de dossier

Ce dossier est à renvoyer au plus tard le 30 novembre 2017 à :

L'ETSUP – Formation CTRH

8 Villa du Parc Montsouris

75014 PARIS

Suite à la réception de ce dossier, les candidats seront convoqués à un entretien de sélection fondé sur les motivations et le parcours professionnel.





Fiche de renseignements

Formation Conseiller-e du Travail

Coordonnées personnelles

M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse postale

Rue :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

E-mail :

Diplômes

Diplômes scolaires et universitaires :

BAC Série :

DU Précisez :

Diplômes professionnels :

DEASS DEES DEEJE DEFA

CESF DSTS DEIS autre

Précisez :

Coordonnées professionnelles

Nom du directeur:

Nom employeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

E-mail :

Nom du lieu de travail (si différent de l'employeur)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :



Nom :

Prénom :

CTRH rentrée janvier 2018

◆ Situation du candidat à l'entrée en formation :

- Etudiant (Formation initiale)
- Demandeur d'emploi
- En situation d'emploi (Formation continue)

Adresse professionnelle :

.....

Code postal :

Ville :

• Secteur d'activité (cocher une seule case)

- Social
- Santé
- Dépendance (handicap/vieillesse)
- Enfance (protection de l'enfance/petite enfance)
- Insertion/prévention spécialisée
- Autre
- Hors secteur
- Sans emploi

• Catégorie employeur

- Secteur associatif
- Etat / Collectivités territoriales / Hôpitaux
- Autre
- Sans emploi

◆ Expériences professionnelles (Nature et durée) :

• Expérience 1 :

Type d'établissement ou service¹ :

Fonction :

Dates de début et de fin de fonction : / / à / /

• Expérience 2 :

Type d'établissement ou service¹ :

Fonction :

Dates de début et de fin de fonction : / / à / /

• Expérience 3 :

Type d'établissement ou service¹ :

Fonction :

Dates de début et de fin de fonction : / / à / /

¹ ESAT, AEMO, IMP, Prévention spécialisée, CHRS, etc.



Fiche de prise en charge financière

Durée totale de la formation : 600 h + 8 semaines de stage (hors allègement)
Coût global de la formation : 10 100,00 €

(abattement de 30% du montant total en cas d'auto financement et échelonnement possible - nous consulter)

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M sollicite de suivre la formation CTRH.

J'atteste que les frais seront pris en charge par moi-même soit **7 000,00 €** hors frais d'inscription.

Frais dus à l'inscription : **100,00 €**

Fait à, le.....

Signature :

OPCA*

Prise en charge par l'OPCA suivant :

Demande acceptée

En attente de réponse

EMPLOYEUR

Je soussigné(e) : M Fonction.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e) :

.....

prend en charge :

- les frais de la formation préparatoire de CTRH, pour les années 2018/2019, soit : **10 000,00 €**.
- les frais dus à l'inscription : **100 €** oui non

Les factures sont à envoyer à l'association oui non **OU** au lieu de travail oui non

Si autre, merci de l'indiquer :

.....

.....

Fait à, le.....

Signature et cachet :

* Les imprimés à faire compléter pour une demande de prise en charge financière auprès d'un OPCA (Ex. : UNIFAF, UNIFORMATION, AGECIF....) sont à nous envoyer accompagnés d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur. Compter environ 2 semaines de délais à réception de votre demande.



Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné(e) :

Fonction :

autorise

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

à suivre la formation de CTRH qui se déroulera à l'ETSUP de janvier 2018 à septembre 2019.

Fait à le.....

Signature et cachet de l'employeur

ATTESTATIONS DE PRESENCE EN CENTRE DE FORMATION :

Les attestations sont à envoyer mensuellement :

Au stagiaire : oui non **OU** À l'employeur : oui non

Si employeur, organisme destinataire :

.....

Nom, prénom :

Fonction :

Service :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Fait à le.....

Signature et cachet de l'employeur

Signature du salarié



PLAN D'ACCÈS

L'ETSUP : deux sites de formation

Métro ligne 4 station



(sortie Rue Ernest Renan - Maison des examens)

Bus 57 : RER Arcueil Laplace

8, villa du parc Montsouris

75014 PARIS

01 44 16 81 81

contact@etsup.com

12-18, rue du 19 mars 1962

94110 ARCUEIL

01 44 16 81 81

contact@etsup.com



ECOLE SUPERIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

8, villa du Parc Montsouris - 75014 PARIS

Tél.: 01 44 16 81 81 - Fax : 01 45 88 81 20 - www.etsup.com

Siret 784 281 099 00027 - APE 8559B - N° déclaration d'existence : 11750111975